



Ma voisine me menace de porter plainte alors que je ne fais rien

Par **Lacand**, le **06/11/2014** à **14:39**

Bonjour à tous,

Alors voilà c'est une histoire assez longue.

J'ai 20 ans et j'habite avec ma compagne dans un appartement.

Tout allait bien pour nous jusqu'à ce qu'une nouvelle voisine emménage au dessus de nous. En effet, nous avons l'habitude de faire quelques apéro. L'un d'entre eux a terminé de façon trop bruyante et nous avons eu des réclamations des voisins, ce qui est tout à fait normal et nous sommes allées nous excuser devant nos voisins, notamment la voisine du dessus, qui a été compréhensive.

Du coup nous avons TOTALEMENT arrêté de faire des soirées.

Cependant un jour après être sorties en boîte, nous sommes rentrées à un peu plus de 9 heures du matin chez nous pour comater après cette longue soirée en écoutant une musique d'ambiance très doucement. (je précise que c'était un dimanche matin)

Cependant le lendemain nous avons reçu une lettre de la voisine du dessus disant qu'elle avait été réveillée (j'ai pourtant demandé à mes autres voisins qui n'ont rien entendu). Du coup je lui ai répondu qu'à 9 heures du matin, il me semblait que l'on pouvait quand même vivre et que je trouvais cela un peu injustifié.

Elle l'a très mal prit (un peu comme la mère dans la série Malcolm) et depuis elle s'acharne sur nous.

Elle a envoyé plusieurs lettres au syndicat disant que nous faisons des soirées tous les jours avec la musique à fond, qu'on jouait constamment de la guitare (alors que je n'en joue qu'en après midi et encore un fois par semaine), le syndicat a même menacé de nous expulser sans même vérifier ces allégations. Elle a aussi décidé de nous embêter en mettant ses talons (il faut savoir qu'elle a du carrelage) et fait une sorte de "marathon" dès 6 heures du matin quand elle se lève et déplace des gros meubles qu'elle fait crisser sur le carrelage pour nous réveiller quasiment tous les deux jours, ou quand elle estime qu'il y a trop de bruit.[smile17]

Hier j'ai appris qu'elle voulait porter plainte contre nous, alors qu'on ne fait absolument rien, je n'ose même plus inviter mes amis chez nous, nous ne voyons plus qu'un autre couple d'amis, et dès que l'on ose rigoler, ou qu'elle estime que le son de la télé est "trop fort" elle remet ses talons et déplace ses meubles.

Du coup je ne sais plus quoi faire vraiment, j'hésite moi même à porter plainte pour harcèlement moral avant qu'elle dépose plainte pour rien..

Merci d'avance d'avoir lu tout ça et d'essayer de m'aider :)

Par **Firstin**, le **06/11/2014** à **17:40**

Exprimer à votre voisine votre mécontentement en précisant les faits par l'envoi d'une LRAR.
Prenez RDV au Commissariat si les ennuis continuent.